

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn

Séance du 05/06/2023

Date de la convocation:
30/05/2023
Date d'affichage:
30/05/2023

L'an 2023 et le 05 juin à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle communale de Lampertsloch, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 34

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CRONMULLER Martine, DUDT Lysiane, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, STURM Céline. MM : BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation de vote : MM JUNG Jean-Yves représente WEINLING-HAMEL Elisabeth, ROS Jean-Charles représente FERBACH Dominique, ROMIAN Serge représente SCHERTZ Christophe.

Suppléants – sans délégation de vote : MM HEBTING Benoît, HERRMANN Pierre, JOTZ Ludovic, OSTER Rémy, ROCCHI Jacques, SCHAEFER Marc

Elus excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MMES WALTER Clarisse donne procuration à CUNTZ Freddy, FILSER Marie-Claude donne procuration à CHARBAU Bernard, WEINLING-HAMEL Elisabeth est représentée par JUNG Jean-Yves.

MM BALL Jean-Claude donne procuration à PETER Guillaume, FERBACH Dominique est représenté par ROS Jean-Charles, SCHERTZ Christophe est représenté par ROMIAN Serge, SCHMITT André donne procuration à ISEL Roger, WEISS Damien donne procuration à SIEDEL Dominique.

Titulaires : MM. RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHNEIDER Dominique.

Suppléants : MMES MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle.

MM. HEBTING Benoît, FISCHER Alain, ROMIAN Serge, SCHAEFER Marc, WEHRUNG Freddy.

Secrétaire de séance : M. PETER Guillaume

Réf : 053.2023
Vote : A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Oui

053.2023 : Composition des commissions internes thématiques et représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : modifications suite à démission

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°035.2020 du conseil communautaire du 27.07.2020 : « Création et installation des instances de travail, désignation/élections des membres et du président d'instance (commission finances, commission achats, commissions thématiques et/ou territoriales, et comités de pilotage, comités consultatifs, conseil de développement avec ou sans représentants non élus) »,

Vu la délibération n°036.2020 du conseil communautaire du 27.07.2020 : « Représentants de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires »,

Vu la délibération n°050.2020 du conseil communautaire du 21.09.2020 : « Création et composition des commissions internes thématiques »,

Vu la délibération n°051.2020 du conseil communautaire du 21.09.2020 : « Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : modification de la délibération n°036.2020 »,

Vu la délibération n°064.2020 du conseil communautaire du 23.11.2020 : « Création et composition des commissions internes thématiques – ajout de membres - complément à la délibération n°051.2020 en date du 21.09.2020 »,

Vu la délibération n°031.2023 du conseil communautaire en date du 05.06.2023 : « Installation d'un nouveau conseiller communautaire suppléant »,

Vu les résultats des élections municipales de 2020 et la composition du conseil communautaire précédemment installé,

Vu les adhésions de la communauté de communes à différents organismes,

Vu les statuts des différents organismes auxquels la communauté de communes adhère,

Vu les dispositions relatives à la désignation des élus représentant la communauté de communes au sein d'organismes extérieurs,

Considérant la démission de M. Daniel STEPHAN, de ses fonctions de 1^{er} adjoint de la commune de Lampertsloch, par ailleurs conseiller communautaire suppléant,

Considérant la séance du conseil municipal de Lampertsloch en date du 16.03.2023 dans laquelle M. Pierre HERRMANN a été élu 1er adjoint, et de fait conseiller communautaire suppléant représentant la commune à la communauté de communes, la commune ayant moins de 1 000 habitants,

Considérant que M Daniel STEPHAN, conseiller communautaire suppléant démissionnaire représentait la commune auprès de la commission locale du SDEA (SDEA : représentant identique pour l'ensemble des compétences eau potable, assainissement, GCE), de la commission eau-habitat (composé des 24 représentants auprès du SDEA Alsace Moselle), et au sein de l'association des amis du musée du pétrole,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **De prendre acte de la démission de M. Daniel STEPHAN,**
- **De procéder à la fixation des représentants de l'intercommunalité aux organismes comme suit :**
 - **Délégué au SDEA Alsace Moselle : sur proposition de la commune, pour l'ensemble des compétences eau potable, assainissement et grand cycle de l'eau (un siège par commune) : M. Jacques REMPP, conseiller municipal à Lampertsloch,**
 - **Représentant de la communauté de communes au CA de l'association des amis du musée du pétrole (deux sièges, un pourvu par M Stéphane WERNERT) : M. Dominique PFEIFFER-RINIE, candidat, est désigné,**
- **De nommer comme membre de la commission eau-habitat (même représentant qu'au SDEA) M. Jacques REMPP, conseiller municipal à Lampertsloch,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 07/06/2023

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le secrétaire de séance, PETER Guillaume

Le président, ISEL Roger